

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

EXTRAIT

du Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 18 JANVIER 2010 – 20 h 30

(Application de l'article L121-17 du Code des Communes)

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

**Présents : MM. MICHEL Bernard –BROSSAS Jean-Luc– CROIX Gilbert LANGLET
Stéphane —LEBLOND André – . JAUNAIT François – GOUJON Georges-G.F COUSIN
Mmes COLONNA Emmanuelle – MARTEL Déborah – PIERCHON Valérie – ALLEGRE
Véronique**

Absent excusé : André LAURIER

Pouvoir de André LAURIER à Georges GOUJON

Secrétaire de séance : M. COUSIN

**En début de séance, le Conseil décide de verser une subvention de 500 euros à la Croix
Rouge Française en vue de participer aux secours organisés pour les victimes du
tragique séisme qui frappe le peuple Haïtien.**

1. Urbanisation du quartier du « Chemin Breton » : ouverture et modalités de concertation :

Pour donner à la Commune de nouvelles possibilités de développement urbain, dans le respect d'une mixité sociale et d'un développement maîtrisé de la population permettant de pérenniser, voire de développer, les commerces et les équipements publics, le conseil décide d'engager les démarches pour ouvrir à l'urbanisation le secteur situé entre le bourg, le chemin de la Moinerie et la rue du Petit Anjou. Une zone de 18 ha environ a été répertoriée afin d'aboutir à la création d'une zone d'aménagement concertée (Z.A.C.) et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) dans le cadre d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP), par Monsieur le Préfet.

Cette concertation qui permettra d'associer le public ainsi que les associations locales et toutes personnes concernées, au processus de réflexion et d'élaboration du projet, se concrétisera par :

- * 2 permanences et une réunion publique ;
- * la mise à disposition en mairie jusqu'à la clôture de la concertation, d'un registre destiné à recevoir les observations du public ;
- * l'avis de la Chambre d'Agriculture.

2. Mandat d'études préalable à l'opération d'aménagement du secteur « Chemin Breton » :

Pour définir les conditions de faisabilité technique, juridique et financière de l'opération d'urbanisation future du secteur du « Chemin Breton », il est nécessaire de lancer un programme d'études pré-opérationnelles.

La Société d'Équipement du Département de Maine et Loire (SODEMEL) est retenue pour réaliser, en son nom et pour son compte, ces

études préalables, dans le cadre d'un mandat d'études qui lui est confié par la Commune aux conditions définies par convention.

3- Ouverture d'une ligne de trésorerie :

La ligne de trésorerie précédemment ouverte près du crédit agricole, arrive à échéance.

Le Conseil décide de procéder au renouvellement de l'ouverture de cette autorisation de découvert qui pourra être utilisée en cas de besoin momentané de trésorerie.

Pour extrait certifié conforme,
Le 19.01.2010

Le Maire,

Bernard MICHEL